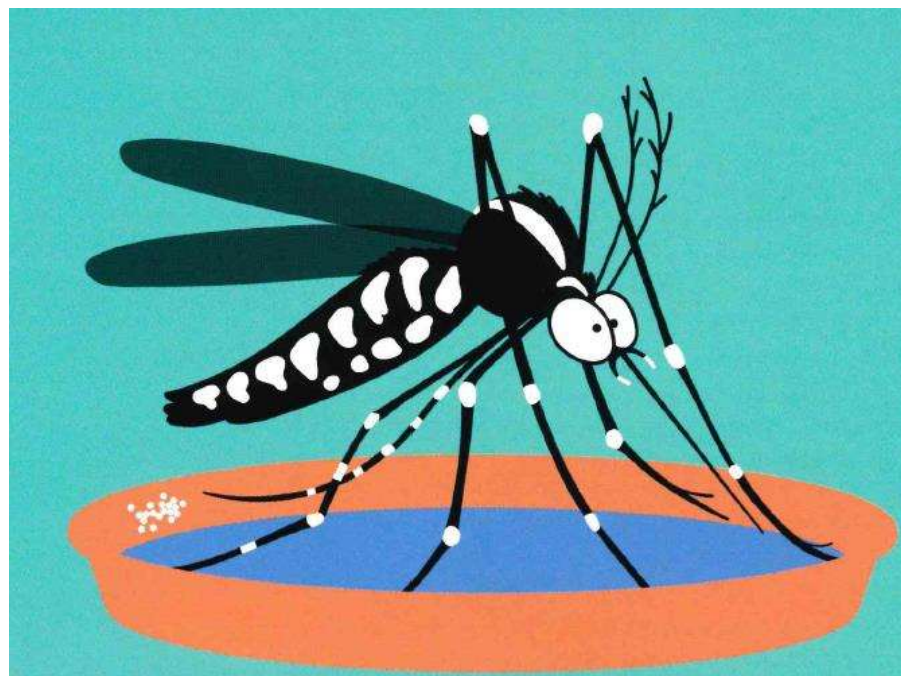


# COMMUNE DU PALAIS SUR VIENNE

## Les visites de jardins privés



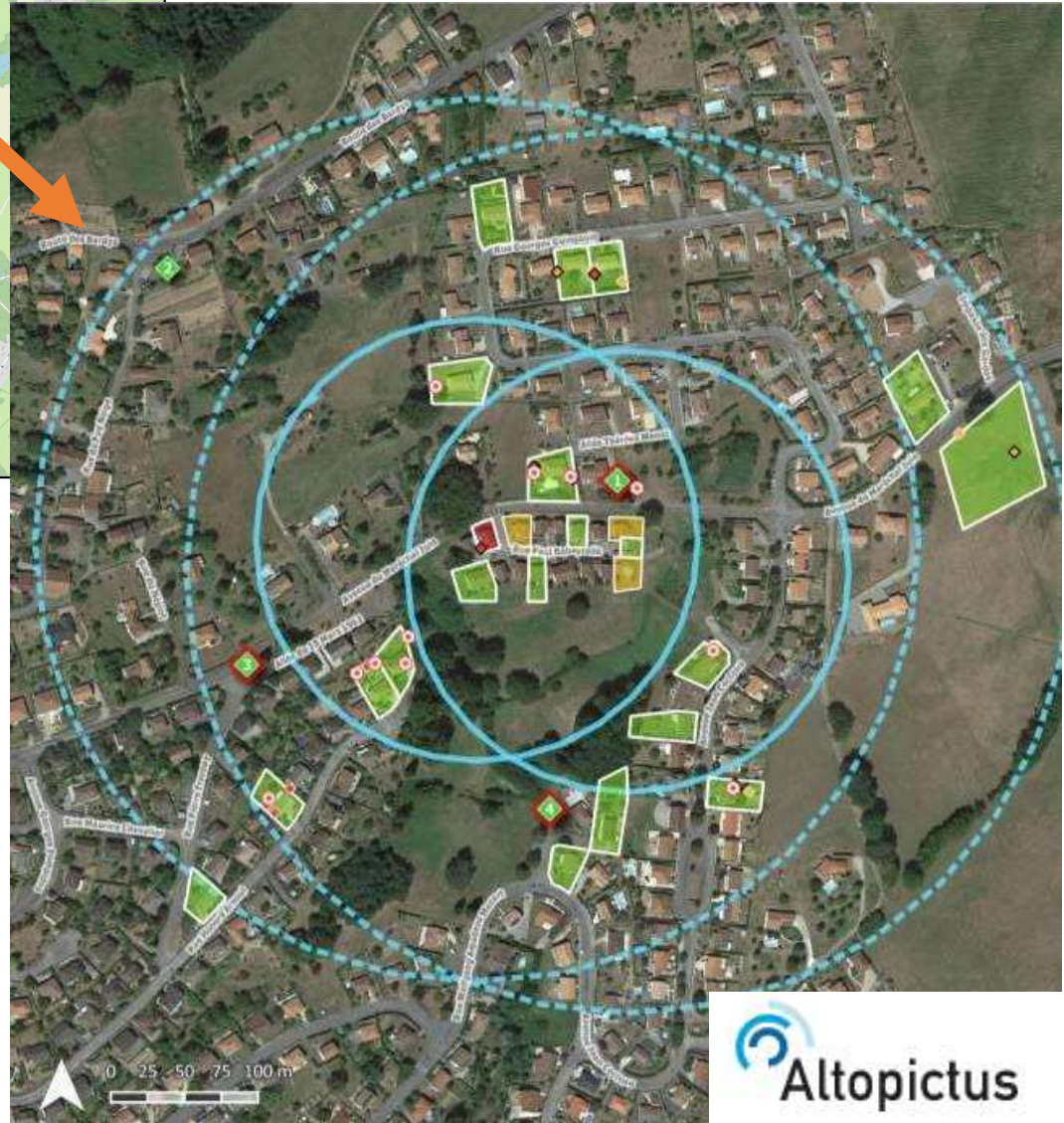
### Intervention :

Hélène Gauzentes

Responsable Urbanisme – Aménagement – Environnement

05-55-04-34-29

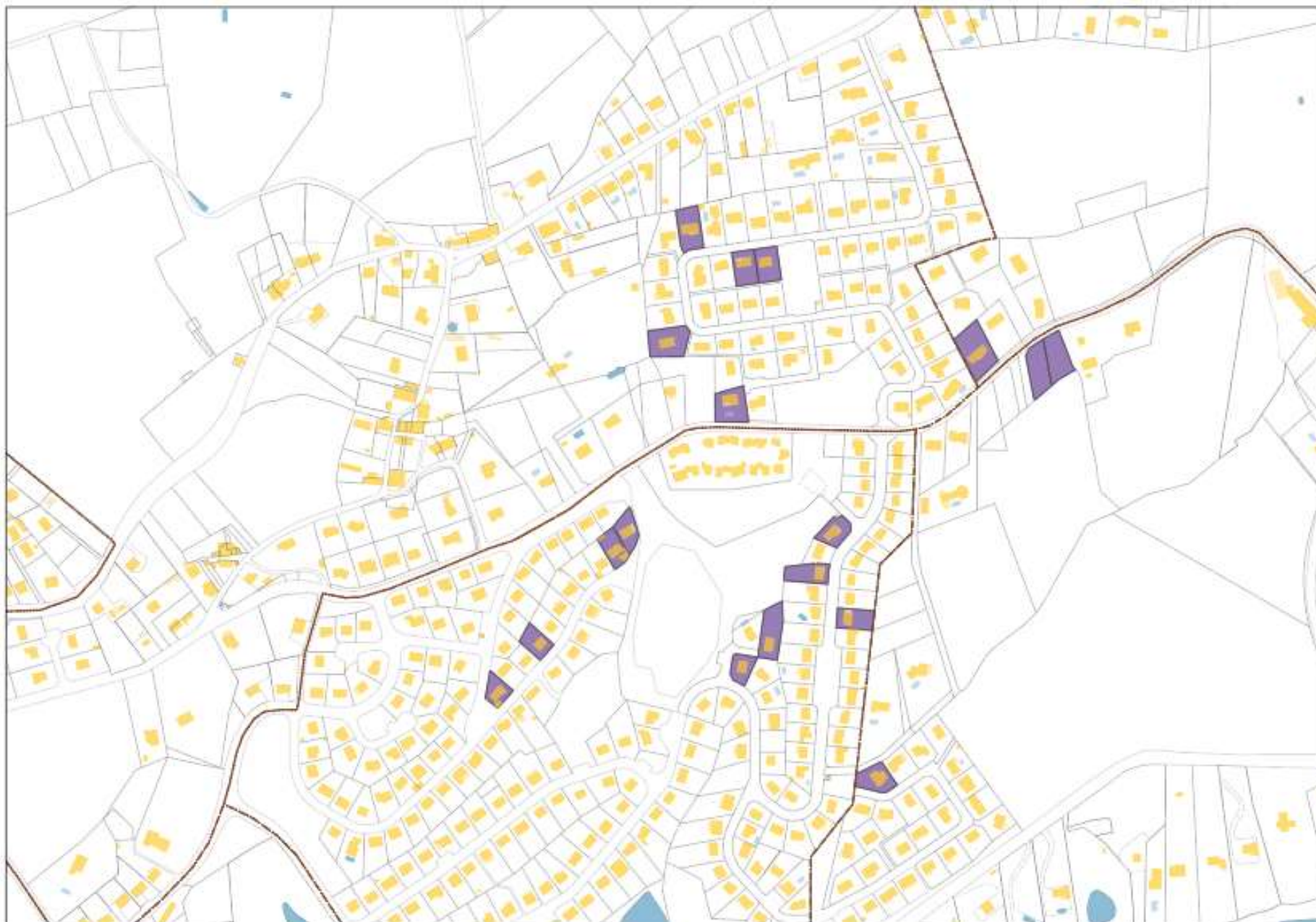
Secteur concerné par le moustique tigre



**6066** habitants  
Population du Palais sur Vienne

**10,33** km<sup>2</sup>  
de superficie

## Mise en place d'un SIG pour suivre l'évolution



## Organisation des tournées

Mise en place de tournées :  
2 agents sur ½ journée toutes les semaines de mai à fin septembre



# Information systématique lors des manifestations communales

→ Journée de la Nature en partenariat avec Fredon



→ Sur le stand des informations communales



## Courrier aux riverains



Le Palais-sur-Vienne, le 28 avril 2023

Mesdames, Messieurs les Riverains  
De la Commune du Palais-sur-Vienne

**Objet :** Information Moustiques Tigres  
**Affaire suivie par :** Mme GAUZENTES - 05 55 04 34 29 - [urbanisme@lepalaisurvienn.fr](mailto:urbanisme@lepalaisurvienn.fr)  
**Références :** PACV/2023/217/HG

Mesdames, Messieurs les Riverains,

Dans le cadre des actions menées par la collectivité du Palais-sur-Vienne dans la lutte contre la propagation du moustique tigre, des agents communaux passeront chez les habitants des quartiers concernés afin de les sensibiliser aux gestes simples de limitation de la prolifération.

Ces agents seront munis d'un badge afin que vous puissiez les reconnaître.

Tout au long de l'été, du mois de Mai à Octobre, les quartiers visités seront les suivants :

- Puy Neige
- Georges Guingoin
- Maréchal Juin
- Jean Cocteau
- Louis Aragon
- Maurice Ravel
- Honoré Arnould
- Mozart

Merci de leur réserver le meilleur accueil possible.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter l'accueil de la Mairie au numéro suivant : 05.55.04.34.00 ou vous rendre sur les sites internet suivants : [www.nouvelle-aquitaine.ors.santé.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ors.santé.fr) ou [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)

Cette lutte ne sera possible que si elle est l'affaire de tous. Je compte donc sur votre entière collaboration.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les riverains, mes salutations distinguées.

Ludovic GERAUDIE  
Maire



**LE PALAIS SUR VIENNE**

Hôtel de Ville - 20, rue Jules Ferry, 87410 LE PALAIS SUR VIENNE  
05 55 04 34 00 - [affairesgenerales@lepalaisurvienn.fr](mailto:affairesgenerales@lepalaisurvienn.fr)

## Courrier lors de travaux



Le Palais-sur-Vienne, le 12 juin 2023

87 410 LE PALAIS SUR VIENNE

**Objet :** Vigilance Moustiques Tigres  
**Affaire suivie par :** Mme GAUZENTES - 05 55 04 34 29 - [urbanisme@lepalaisurvienn.fr](mailto:urbanisme@lepalaisurvienn.fr)  
**Références :** URBA/2022/296/HG

Madame, Monsieur,

Vous habitez un secteur identifié par l'Agence Régionale de Santé comme colonisé par le moustique tigre. Ainsi afin de lutter contre sa propagation, nous vous demandons d'être très vigilant pendant la période de travaux ainsi que sur la conception de votre agrandissement.

L'*Aedes albopictus*, également appelé « moustique tigre », se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte. Il privilégie de petites quantités d'eau claires pour pondre ses œufs et se développer. Il se développe dans toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels où l'eau peut stagner : vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots... En moyenne, un moustique pond une centaine d'œufs tous les 4 jours. C'est pourquoi nous devons tous être attentif aux eaux stagnantes.

Je reste, ainsi que mes services, à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Par délégation du Maire,  
L'adjoint en charge du Patrimoine  
Communal de la Voirie, des Réseaux et de l'Urbanisme

Christophe BARBE

**LE PALAIS SUR VIENNE**

Hôtel de Ville - 20, rue Jules Ferry, 87410 LE PALAIS SUR VIENNE  
05 55 04 34 00 - [affairesgenerales@lepalaisurvienn.fr](mailto:affairesgenerales@lepalaisurvienn.fr)

[ Prévention ]

Le moustique tigre est un vecteur de maladies virales (chikungunya, dengue, zika) qui s'est rapidement répandu en France à partir de 2004. Éviter sa prolifération est un enjeu essentiel pour la surveillance des maladies qu'il peut transmettre.

C'est à ce titre que nos agents ont suivi hier une formation, portée par la société Altopicus avec le soutien de l'ARS, pour enclencher sur la commune un plan de lutte contre le moustique tigre :

Sensibilisation :

- informer les habitants sur les méthodes de lutte et les bons gestes pour réduire sa propagation
- mise en place d'un système de suivi des signalements citoyens afin de surveiller la prolifération sur le territoire communal (site de signalements : <https://bit.ly/2Y1NvHe>)

Actions de terrain :

- repérer et traiter les lieux à risques avec mise en place de rondes dans ces zones
- supprimer l'eau stagnante dans les points artificialisés propices au développement des larves (avaloirs, compteurs enterrés, gouttières, chéneaux, etc.)
- mise en place de pièges

Cet insecte prolifère dans les retenctions d'eau pour pondre ses œufs, ceux-ci deviennent adultes en 7 jours. Il ne pond pas directement dans l'eau comme le moustique commun mais sur une paroi verticale. Suite aux pluies les œufs vont se détacher et tomber dans l'eau. Adopter les bons gestes c'est :

- faire le tour de son jardin/terrasse une fois par semaine et éliminer les contenants où de l'eau risque de stagner
- couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins...) au moins avec du voile moustiquaire
- utiliser des moyens de protection individuelle (répulsifs, moustiquaires, vêtements imprégnés, vêtements clairs...) durant vos voyages en zones endémiques (dengue, chikungunya ou zika) ainsi qu'après votre retour en France, durant une semaine



# Communication sur les réseaux sociaux

[ Prévention ]

Les agents référents commencent dès aujourd'hui leur tournée auprès des résidences impactées par la propagation du moustique tigre. Un courrier a été adressé aux habitations concernées.

Les référents sont munis d'un badge tamponné par la mairie afin de les identifier facilement.

L'objectif : repérer et traiter les lieux à risques ; informer les habitants sur les méthodes de lutte et les bons gestes pour réduire sa propagation.





Ville du Palais sur Vienne

Publié par Audrey Simon · 27 août ·

◆ [ Prévention ] ◆

☹️ La pluie des derniers jours sont propices au développement des larves du moustique tigre dont les œufs, lors des précipitations, tombent dans les récipients d'eau pour éclore.

Vous pouvez agir de la façon suivante :

- Faites le tour de votre habitat et videz l'eau de vos contenants inutilisés.
- Couvrez vos réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins...) afin que les oeufs ne s'y développent pas.

Éviter la prolifération du moustique tigre est un enjeu essentiel pour la surveillance des maladies qu'il peut transmettre.

📞 Pour tout renseignement sur la lutte contre le moustique tigre : 05 55 04 34 14

Communication sur les réseaux sociaux

→ Après chaque grosse pluie

INFORMATION

**MOUSTIQUE TIGRE**  
**VIDEZ VOS RÉCIPIENTS D'EAU !**

La pluie des derniers jours sont propices  
au **développement des larves**,  
c'est le moment d'**AGIR !**



👍👎👤 11

8 commentaires 7 partages

👍 J'aime

💬 Commenter

🔗 Partager




# Gare au moustique tigre !

Bien que plus petit que le moustique commun (taille inférieure à 0,5 centimètres, soit moins qu'une pièce d'un centime) le moustique tigre reste dangereux car il est un vecteur de maladies virales (chikungunya, dengue, zika). Il s'est rapidement répandu en France à partir de 2004. Éviter sa prolifération est un enjeu essentiel pour la surveillance des maladies qu'il peut transmettre. C'est dans ce but que la Ville a mis en place un groupe d'agents référents, formé par la société Altopictus avec le soutien de l'ARS, pour lutter contre le moustique tigre. Le plan d'actions se décline en deux axes :

## 1. SENSIBILISATION

- ▶ information auprès des habitants sur les méthodes de lutte et les bons gestes pour réduire sa propagation,
- ▶ mise en place d'un système de suivi des signalements citoyens afin de surveiller la prolifération sur le territoire communal.

## 2. ACTIONS DE TERRAIN

 Les 1<sup>res</sup> rondes de nos agents référents ont commencé le 11 mai et se poursuivent jusqu'au mois de septembre 2023 pour repérer, traiter et surveiller les lieux à risques.

Les habitations concernées ont reçu un courrier les avertissant de la venue des agents.

Ces derniers sont munis d'une carte de visite tamponnée par la Mairie pour les identifier.

Ils seront également chargés de :

- ▶ supprimer l'eau stagnante dans les points artificialisés propices au développement des larves (avaloirs, compteurs enterrés, gouttières, chéneaux, etc.),
- ▶ de mettre en place des pièges.



Cet insecte prolifère dans les retenions d'eau pour pondre ses œufs, ceux-ci deviennent adultes en 7 jours.

### Adopter les bons gestes c'est :

- faire le tour de son jardin/terrasse une fois par semaine et éliminer les contenants où de l'eau risque de stagner,
- couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins...) au moins avec du voile moustiquaire,
- utiliser des moyens de protection individuelle (répulsifs, moustiquaires, vêtements imprégnés, vêtements clairs...) durant vos voyages en zones endémiques (dengue, chikungunya ou zika) ainsi qu'après votre retour en France, durant une semaine.



Tournée de sensibilisation au moustique tigre auprès des habitations concernées



Carte des secteurs à risques concernées par la tournée

Participez à la surveillance du moustique tigre en signalant sa présence sur : [signalement-moustique.anses.fr](http://signalement-moustique.anses.fr)

Exemples dans les jardins



Evolution du périmètre

